# LE PATRICIAT VÉNITIEN ET L'UNIVERSITÉ DE PADOUE

(1517-1560)

PAR

FRANÇOIS DUPUIGRENET-DESROUSSILLES

#### AVANT-PROPOS

Dans l'Europe de la première moitié du xvie siècle où l'université de type médiéval tend à disparaître et où se créent de nouveaux centres de formation des hommes et de vie culturelle (inns of court, académies) le studio de Padoue présente deux caractères exceptionnels : sa renommée intacte et ses structures archaīques. D'autre part, les travaux les plus récents consacrés au xvie siècle vénitien insistent sur les tentatives infructueuses du patriciat vénitien pour transformer après 1500 la dernière des républiques italiennes encore indépendante en un État moderne. La création en 1517 d'une nouvelle magistrature, les réformateurs de l'université de Padoue, incitait donc à se demander si les rapports entre le studio et la Seigneurie avaient été modifiés — on parle souvent, en jouant sur les mots, de « réforme de l'université » en 1517 — et quels furent les enjeux, les buts, les moyens de la politique vénitienne envers l'université au cours d'une des périodes paradoxalement les moins bien connues de l'histoire de Venise.

#### SOURCES

On ne conserve aux Archives d'État de Venise que quelques pièces antérieures à 1560 dans le fonds des Riformatori dello studio. A Venise, nous avons donc utilisé essentiellement le fonds Senato Terra (séries registri n. 1-42 à partir de 1450 et filze n. 1-32 après 1545) ainsi qu'un grand nombre d'autres

fonds, Capi del Consiglio dei Dieci, Lettere di rettori, n. 80-83, Collegio, Lettere segrete (1517-1518), Consiglio dei Dieci, Parti communi, reg. 1-3, 5-7, Parti criminali, reg. 4, Parti miste, reg. 43, Parti segrete, reg. 3, Maggior Consiglio, Deliberazioni n. 26-28, Riformatori dello studio di Padova, n. 63, Secreta, Collegio, Commissioni, reg. 2-3, Senato Misti, reg. 47-51, 54, 60, Senato Secreta, reg. 3, Serenissima Signoria, Lettere sottoscritte, Terra, reg. 3-9. A Padoue, nous avons dépouillé les fonds de l'Archivio antico de l'université et les séries Atti del Consiglio, Ducali et Territorio, des Archives d'État ainsi que les fonds de manuscrits conservés à la Bibliothèque universitaire, à la Biblioteca civica, au séminaire et aux Archives de l'évêché. Enfin, nous avons complété notre information par des recherches dans les dépôts d'archives et les bibliothèques de Bologne, Florence, Milan, Modène et Pavie.

#### INTRODUCTION

« STUDIUM NOSTRUM PADUANUM » :

LA RÉPUBLIQUE DE VENISE ET L'UNIVERSITÉ DE PADOUE,

DE LA CONQUÊTE DE PADOUE A LA CRISE DE 1509.

Avant 1405, certains patriciens vénitiens fréquentent l'université et parfois même y enseignent, mais la Seigneurie n'intervient jamais dans le domaine de l'instruction des laïcs. Jusqu'au milieu du xve siècle, l'université garde un caractère padouan très affirmé et les premières mesures en sa faveur prises par le gouvernement vénitien - concession du monopole de l'enseignement universitaire dans les territoires de la République et financement en partie assuré par la Chambre fiscale vénitienne - ne la placent pas immédiatement sous la coupe de la Seigneurie. C'est au cours de la décennie 1450-1460 que la volonté de faire de l'université un instrument de sa politique apparaît en même temps que sont prises d'autres initiatives d'organisation de la culture (création de l'école de la chancellerie, donation sollicitée des manuscrits du cardinal Bessarion, etc.). Les dernières années du xve siècle sont marquées par une attaque de Venise contre les privilèges des étudiants, la formation au sein du Collège d'un groupe de sages chargés de préparer la reformatio studii - c'est-à-dire de conduire les négociations avec les maîtres et de présenter au Sénat les décrets de condotta —, une vive tension entre le Conseil de Padoue qui exige une représentation padouane plus importante à l'université et la Seigneurie.

Au moment de la révolte de Padoue en 1509 et de sa dédition à l'Empire, l'université est un des soucis des rebelles qui se proposent même de lui consacrer une partie du produit des biens vénitiens confisqués. La répression vénitienne frappe plusieurs professeurs padouans de l'université où les enseignements cessent, même si les collèges des docteurs délivrent encore des grades.

#### PREMIÈRE PARTIE

# « REFORMATIO STUDII » DE LA RÉOUVERTURE DE L'UNIVERSITÉ AUX RÉFORMES DE 1528-1531

#### CHAPITRE PREMIER

#### « RIFORMAR IL STUDIO »

C'est à la requête des Padouans que la Seigneurie décide de restaurer l'université mais elle le fait très rapidement, le Collège déléguant à trois docteurs patriciens le soin de choisir les professeurs pour l'année universitaire suivante. Une opposition à l'ouverture de l'université s'étant manifestée au Sénat, elle est nettement battue de même que sont repoussées les tentatives de priver l'université des services de maîtres padouans condamnés en 1509. Aucune modification n'est apportée à son mode de financement — par des dazi pesant sur le territoire padouan — et les privilèges des étudiants sont confirmés. S'inscrivant dans le contexte d'une volonté politique de restauration des institutions et des valeurs anciennes de la République, après la crise de la guerre de la Ligue de Cambrai, la réouverture de l'université se déroule dans une atmosphère de renouveau culturel et spirituel mais l'enthousiasme des patriciens se heurte à la difficulté d'engager des professeurs alors que la situation militaire est encore confuse et que d'autres universités, moins éprouvées par les hostilités — comme Bologne, Pise ou Pérouse — les attirent davantage.

#### CHAPITRE II

#### « REFORMATIONES » OU « REFORMATORES »

La commission donnée par le Collège aux trois docteurs chargés de riformar il studio ne devait durer, en principe, qu'un an mais les grandes difficultés de la reprise amènent le Sénat à la prolonger. Toutefois la proposition du réformateur Marin Zorzi tendant à suspendre le privilège du vote du rôle des enseignants par les étudiants — et donc à renforcer les pouvoirs des réformateurs — ainsi que celle de certains sages qui, en 1519, souhaitent renouveler une troisième fois leur commission, ce qui aurait préparé la création d'une nouvelle magistrature, sont nettement repoussées sous l'impulsion de Marino Sanudo. On refusait de rompre avec la tradition en créant une magistrature dont la nécessité n'était pas ressentie. Même si on ne trouve aucune trace d'une élection de réformateurs par un conseil vénitien avant 1528, quatre personnages sont ainsi qualifiés

lorsqu'ils présentent au Sénat des décrets de condotta: Francesco Bragadin, déjà très souvent chargé des problèmes universitaires au sein du Collège avant 1509, et les trois réformateurs de 1517, Antonio Giustiniani, Giorgio Pisani et Marino Zorzi que l'on peut qualifier de magistrats privés de magistrature.

Ils ont reçu leur doctorat in artibus à Padoue à la fin du xve siècle et sont tous trois des philosophes d'un certain renom. Bien que leurs personnalités soient difficiles à cerner ils semblent typiques de toute une génération de patriciens ayant étudié à Padoue, d'une culture marquée par l'aristotélisme renouvelé de leur maître Pietro Pomponazzi sans être étrangère aux préoccupations humanistes.

La nomination par le Conseil des Dix en 1524 d'un conservatore dello studio, Girolamo Balbi n'intéresse pas en fait le gouvernement de l'université. Ce n'est qu'une pure faveur.

#### CHAPITRE III

#### LES ÉTUDIANTS DE PADOUE (1517-1530)

Les chiffres concernant la population étudiante qu'avancent la plupart des auteurs sont peu sûrs. En recourant aux procès-verbaux des élections rectorales et des votes des rôles de la Faculté de droit, on observe une certaine faiblesse des effectifs par rapport aux années d'avant-guerre. Les étudiants ultramontani, très peu représentés jusqu'en 1524, en arrivent à constituer à partir de cette date près de la moitié du total des participants aux scrutins. Certaines nations, comme la catalane, ne réapparaissent que tardivement. Parmi les citramontani, les étudiants originaires de villes de l'État vénitien sont les plus nombreux, ainsi que le confirme le témoignage des Acta graduum, avec les sujets du duc de Milan.

L'analyse de l'origine sociale des 33 docteurs vénitiens montre que les patriciens ont presque disparu, signe, selon nous, d'une désaffection des jeunes nobles pour la culture de leurs pères et, d'autre part, du désir de la Seigneurie d'améliorer la formation juridique de l'ordre des secrétaires. Chez les nonvénitiens la noblesse des villes de terre ferme domine largement.

On peut déceler l'existence d'une pauvreté temporaire de certains étudiants due à la persistance des hostilités et aux difficultés de communication avec leur famille.

#### CHAPITRE IV

# « NON COME ANTIQUITUS SOLEANO ESSER » GOUVERNANTS VÉNITIENS ET ÉTUDIANTS PADOUANS

Malgré la violence des rixes entre étudiants et des affrontements avec les birri du connétable, la Seigneurie protège les privilèges de juridiction des étudiants et freine l'action répressive des recteurs de Padoue en transmettant les procès qu'ils instruisent contre les étudiants à l'Avogaria di Commun.

Les titulaires des chaires mineures, de jeunes docteurs en général, sont toujours élus par les étudiants et ne sont jamais cassés par la Seigneurie avant 1529.

Toutes les mesures prises par les Conseils vénitiens tendent à faciliter la vie quotidienne des étudiants pour qui les premières années de réouverture de l'université sont des années de grande autonomie.

#### CHAPITRE V

venise et les maîtres de l'université : « pratiche » et « condotte » (1519-1530)

Le Conseil de Padoue n'intervient pas une seule fois pour demander la nomination de maîtres comme il le faisait avant les guerres. Les seuls interlocuteurs sont alors les patriciens vénitiens et les étudiants qui réussissent à imposer, par exemple, la condotta de Romolo Amaseo en 1519 malgré l'opposition de certains membres du Collège et collaborent avec la Seigneurie dans la négociation des contrats.

La concurrence des autres universités oblige Venise à une politique très stricte de protection des maîtres qu'elle a engagés. Leurs salaires s'élèvent après 1523 et un véritable corps d'enseignants commence à se former. Malgré les accusations lancées par Pietro Bembo il ne semble pas que les préférences personnelles de réformateurs jouent un rôle important dans les condotte mais plutôt les disponibilités financières de Venise qui s'efforce d'assurer le paiement régulier des maîtres.

#### DEUXIÈME PARTIE

DES RÉFORMES DE 1531 À CELLES DE 1544

#### CHAPITRE PREMIER

QU'EST-CE QUE LA « REPUBBLICA DEI VENETIANI » EN 1530 ?

Dans tous les domaines de la vie politique, sociale, culturelle, religieuse de Venise, on observe des changements profonds à partir de 1525 qui font du retour de la paix en 1530 un événement tout à fait différent de celui de 1517.

L'attitude des gouvernants vis-à-vis de l'hérésie se fait plus dure sous la pression romaine. Les velléités de lutte contre le pouvoir des grandi à l'intérieur du patriciat sont abandonnées et de nouvelles magistratures sont créées qui assurent un contrôle plus strict de l'État sur la population (Esecutori contro la Bestemmia, Inquisitori di Stato, etc.).

#### CHAPITRE II

#### L'AFFIRMATION D'UNE MAGISTRATURE

C'est en 1528 que le Sénat crée pour la première fois trois réformateurs de l'université élus pour deux ans parmi les *pregadi*, non salariés et dotés du droit de *metter parte* dans les matières de leur compétence.

Leurs pouvoirs s'étendent à la surveillance des écoles de Venise en 1533 et leurs interventions dans la vie de l'université de Padoue se font plus fréquentes. Ils deviennent les interlocuteurs privilégiés des étudiants.

Les mêmes personnages se succèdent à la charge de réformateur, parmi lesquels on note la présence de Sebastiano Foscarini, professeur de philosophie à Rialto et défenseur des droits de la République face au Saint-Siège. La magistrature n'a, malgré le prestige de ceux qui l'exercent, pas encore acquis de poids politique.

#### CHAPITRE III

#### ÉTUDIANTS ET POUVOIRS ENTRE DEUX RÉFORMES

Les statuts des deux facultés sont renouvelés en 1531 par des commissions composées d'élus des étudiants mais entérinent certaines exigences vénitiennes concernant la discipline comme le port de l'habit long.

L'exercice de la justice par Venise se fait plus rigoureux, en particulier contre les jeunes nobles de terre ferme qui provoquent des désordres dirigés contre les recteurs vénitiens. Le droit de port d'armes est limité. Le Conseil des Dix fait surveiller de près les étudiants impériaux.

Les interventions vénitiennes dans la vie interne de l'université se font plus nombreuses et plus tracassières. Les réformateurs contrôlent l'affectation des fonds propres des facultés, le déroulement des fêtes et des cérémonies, n'hésitent pas à casser certains enseignants élus par les étudiants et utilisent les bedeaux pour mieux lutter contre les turbatores studii.

#### CHAPITRE IV

#### ENSEIGNANTS ET ENSEIGNEMENTS

Le nombre des ricondotte est en nette hausse. Les réformateurs assurent à l'université la présence constante d'un corps de maîtres de bonne réputation. Le prestige de l'université ne repose plus seulement sur la venue d'un professeur prestigieux.

Le déroulement même des enseignements est contrôlé par les réformateurs qui tentent en particulier d'assurer la tenue des *circuli* et des disputes que les professeurs désertent et celle des leçons d'anatomie.

Les sommes consacrées au paiement des maîtres augmentent régulièrement sans que le système de financement soit modifié, malgré sa complication.

#### TROISIÈME PARTIE

# LA POLITIQUE VÉNITIENNE ENVERS L'UNIVERSITÉ À L'ÉPOQUE DU CONCILE DE TRENTE

#### CHAPITRE PREMIER

#### VENISE DANS L'ITALIE DE LA CONTRE-RÉFORME

L'isolement de Venise dans une Italie où s'affirme la prépondérance espagnole la rend plus vulnérable aux pressions de la papauté. Le nonce Giovanni Della Casa impose l'introduction de l'index des livres interdits et d'un tribunal du Saint-Office à Venise et dans les principales villes du Dominio.

#### CHAPITRE II

#### IMPORTANCE NOUVELLE DES RÉFORMATEURS DE L'UNIVERSITÉ

Le contrôle de l'État sur toutes les formes d'enseignement et sur la diffusion du savoir s'étend. Les réformateurs reçoivent la charge de la censure préalable des livres et tentent de promouvoir à Venise des écoles de sestiere en face des écoles paroissiales.

A partir de 1552, les réformateurs peuvent ne pas aller jusqu'au terme normal de leur charge, s'ils sont élus à des fonctions plus importantes comme celle de sage. Un certain désordre s'ensuit dans l'administration des affaires universitaires qui sont en fait aux mains de leur secrétaire.

L'élection des réformateurs, avec l'élargissement de leurs compétences, prend un sens politique plus net. On s'efforce d'équilibrer au sein de leur collège les partisans d'une politique intransigeante envers Rome, comme Niccolo Da Ponte et les papalisti comme Marino Cavalli.

#### CHAPITRE III

#### DURCISSEMENT DES CONFLITS ENTRE ÉTUDIANTS

En 1544 les réformateurs provoquent une réforme nouvelle des statuts dans laquelle leur influence est prépondérante. Pour éviter le renouvellement, chaque année, des traffiche qui accompagnent l'élection de certains enseignants par les étudiants, la durée de leur condotta est portée à deux ans.

L'année suivante, des émeutes d'une rare violence éclatent. De véritables armées d'étudiants s'affrontent avec des armes à feu. Les oppositions entre groupes nationaux et régionaux, particulièrement entre Vicentins et Brescians, traversent toute la vie de l'université.

L'augmentation considérable du nombre des étudiants de la natio germanica pose avec acuité la question de l'attitude vénitienne face à la présence du luthéranisme à l'université.

#### CHAPITRE IV

#### ENSEIGNANTS ET ENSEIGNEMENTS (1545-1560)

Des enseignements nouveaux sont créés à Padoue (botanique, droit pénal, écriture sainte) qui placent Padoue au premier rang des universités européennes.

Les membres des ordres religieux, agents de la contre réforme, se rencontrent

plus fréquemment à des chaires parfois importantes.

Plusieurs enseignants suspectés d'hérésie comparaissent devant le tribunal du Saint-Office sans que la Seigneurie leur retire sa confiance (Matteo Gribaldi, Bernardino Tomitano, Guido Panciroli, etc.).

#### CHAPITRE V

#### L'UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT VÉNITIEN

Autour de 1555 une réflexion s'amorce à l'intérieur du patriciat à propos de l'université. Ses structures médiévales sont remises en question. On tente de concevoir un mode de financement nouveau.

En fait, aucune véritable réforme n'est accomplie, on fige la vie universitaire dans un bâtiment situé symboliquement en face du palais du podestat, qui sert de modèle à l'Archiginnasio de Bologne et devient le signe visible du passage de l'université sous la domination incontestée de la Seigneurie.

En 1560, à la suite d'une nouvelle émeute, le Sénat décide d'abolir le droit des étudiants à voter le rôle des enseignants. La figure essentielle de l'université, c'est à présent le professeur.

#### CONCLUSION

L'université de Padoue a conservé, plus longtemps que tous les autres studii italiens, ses structures médiévales. Venise les maintient aussi longtemps que l'augmentation générale du nombre des étudiants leur permet de fonctionner de façon satisfaisante, sans empêcher le déroulement normal de l'enseignement ni la formation de ce groupe de doctores legum sur lesquels reposait la tâche quotidienne de l'administration de l'État.

En même temps, le soin que met la Seigneurie à préserver la patavina libertas devient un des éléments du mythe de Venise.

#### ANNEXES

Liste des réformateurs de l'université. — Les nations à l'université de Padoue, d'après les procès-verbaux de vote de rôle. — Données numériques tirées des Acta graduum (1500-1550).

#### PIÈCES JUSTIFICATIVES

Correspondance de Romolo et Gregorio Amaseo entre 1519 et 1521. — Rapport du recteur de la Faculté de droit sur l'état de l'université en 1531. — Correspondance des procureurs à Padoue du Sénat de Bologne avec celui-ci. — Rapport du bedeau général de l'université aux réformateurs, sur l'état de l'université en 1560.

## done

Amounts or here I as another the I are interesting?

Another the control of the c

### TO SECURE AND ASSESSMENTS

The Committee of the Co